

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
Election complémentaire d'un juge au Tribunal neutre - Législature 2012-2017

Préambule

La base légale du Tribunal neutre est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). La LOJV prévoit, en effet, que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (article 2, alinéa 1, lettre b de la LOJV). Le Tribunal neutre est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont nommés au début de chaque législature pour une durée de cinq ans (article 86, alinéa 1 de la LOJV). En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants est applicable (article 86, alinéa 1 de la LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre, faisant suite à la démission, prévue en février 2015, de Monsieur Pierre Moor, juge au sein de ce tribunal, pour des raisons d'âge (article 86, alinéa 3 de la LOJV).

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 5 novembre 2014, à la Salle du Sénat au Palais de Rumine, à Lausanne, pour traiter de son préavis à l'élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre. La Commission était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, Président ; Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Gloria Capt et Fabienne Despot ainsi que MM. Jérôme Christen, Laurent Miéville, Jacques Perrin et Nicolas Rochat Fernandez, Vice-président. En sus, la Commission de présentation était également accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois des quatre experts indépendants, ainsi que le requiert la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC). Ces derniers sont élus par le Grand Conseil sur la base « *de leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que les juges et juges suppléants remplissent les conditions posées par la loi* »¹. Ces experts sont MM. Philippe Reymond, Philippe Richard et Jean-Jacques Schwaab. M. Louis Gaillard, 4^e expert, était excusé pour cette séance.

M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO) comme le requiert la LGC à son article 156. L'annonce a été publiée le mardi 9 septembre 2014 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 8 octobre 2014, une seule personne avait déposé son dossier de candidature, il s'agit de Monsieur Jean-Yves Schmidhauser, avocat et actuel juge suppléant dans ce tribunal.

¹ Selon l'article 160, alinéa 5 de la LGC.

La Commission de présentation a entendu le candidat selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. L'entretien avec le candidat a été effectué sur la base d'un questionnaire différencié. Le temps d'audition a avoisiné les 45 minutes.

Préavis de la Commission de présentation

A l'issue de l'audition, les experts ont rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard du candidat. De manière générale, les experts ont souligné ses compétences, qui se déclinent autant par son expérience du fonctionnement du Tribunal neutre que par ses compétences juridiques.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour. A l'unanimité des commissaires présents, ils ont émis un préavis positif sur cette candidature en soulignant ses bonnes compétences juridiques, sa motivation et son expérience indéniables du Tribunal neutre. Ce dernier élément est renforcé par le fait que les juges suppléants sont très souvent associés aux délibérations de ce tribunal.

La Commission de présentation préavise favorablement à l'élection de cette personne comme juge au Tribunal neutre :

- M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER (1965), avocat et actuel juge suppléant au Tribunal neutre

Conclusion

La Commission de présentation préavise favorablement, à l'unanimité, à l'élection de M. Jean-Yves Schmidhauser comme juge au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Chésereux, le 11 novembre 2014

Le Président rapporteur :
(*signé*) Jacques Ansermet

Le dossier du candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Il sera aussi disponibles sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.